

**Assemblée générale**

Distr. générale  
13 février 1998  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-deuxième session**

Point 122 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées  
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force  
des Nations Unies chargée d'observer le dégage****Rapport du Secrétaire général****Additif***Résumé*

La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage (FNUOD) a été constituée par le Conseil de sécurité le 31 mai 1974. Le présent rapport contient le projet de budget de la FNUOD pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le montant brut des dépenses prévues durant cette période s'élève à 33 643 900 dollars (montant net : 32 750 200 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une augmentation de 3,9 % par rapport aux ressources approuvées pour le mandat précédent, calculées sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Cette augmentation est due au remplacement des véhicules et du matériel informatique.

Le montant prévu correspond à un effectif de 1 037 soldats (821 fantassins et 216 logisticiens), appuyé par un effectif civil de 120 personnes (36 fonctionnaires internationaux et 84 agents locaux)

Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 32 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment ouvrir un crédit d'un montant brut de 33 643 900 dollars (montant net : 32 750 200 dollars) pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1998, qui serait mis en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 2 803 658 dollars (montant net : 2 729 183 dollars), au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Force et où il serait décidé de porter au crédit des États Membres le solde excédentaire de 4 441 000 dollars pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Mandat politique .....	4	3
III. Plan d'opérations et ressources requises pour son exécution .....	5–12	3
IV. Administration financière .....	13–20	4
A. Exercice budgétaire .....	13	4
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 31 mai 1998 .....	14	4
C. État des contributions .....	15	5
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale .....	16–17	5
E. Observations .....	18–20	5
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents .....	21–22	6
VI. Signature d'un accord sur le statut des forces .....	23	6
VII. Prévisions des dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 .....	24–28	6
VIII. Effectifs nécessaires .....	29	7
IX. Observations et commentaires concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	30–31	8
X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session .....	32	9
 Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 .....		10
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : indications complémentaires .....		14
A. Coûts et ratios propres à la Mission .....		14
B. Dépenses prévues non renouvelables .....		17
C. Explicationssupplémentaires .....		24
III. Organigramme au 31 janvier 1998 .....		32
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés .....		33
A. Effectifs militaires .....		33
B. Effectifs civils .....		33
V. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 31 mai 1998 : montants arrêtés au 31 décembre 1997 .....		34

## I. Introduction

1. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a été constituée pour une première période de six mois par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974) du 31 mai 1974. Son mandat a été ultérieurement renouvelé par le Conseil dans diverses résolutions, la plus récente étant la résolution 1139 (1997) du 21 novembre 1997 par laquelle il a été prorogé jusqu'au 31 mai 1998.

2. Par sa résolution 51/232 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 33 616 400 dollars (soit un montant net de 32 714 400 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, y compris le montant de 1 248 400 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, cette somme devant être mise en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 2 801 366 dollars (soit un montant net de 2 726 200 dollars), au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1997.

3. Le Conseil de sécurité ayant prorogé le mandat de la Force pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1997, un montant brut de 13 207 438 dollars (montant net : 12 818 208 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres, après qu'ont été portés à leur crédit le solde inutilisé d'un montant brut de 1 129 300 dollars (montant net : 1 066 700 dollars) pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996 et le solde excédentaire de 2 358 000 dollars pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994, conformément aux paragraphes 10 à 13 de la résolution 51/232 de l'Assemblée générale.

## II. Mandat politique

4. Conformément au Protocole à l'Accord sur le dégagement (S/11302/Add.1, annexes I et II) qui a été conclu entre Israël et la République arabe syrienne, la FNUOD a pour fonctions de maintenir le cessez-le-feu, de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté et de superviser l'application de l'Accord et du Protocole en ce qui concerne les zones de séparation et de limitation.

## III. Plan d'opérations et ressources requises pour son exécution

5. Afin de s'acquitter de son mandat, la FNUOD maintient une zone de séparation dont la longueur est d'environ 80 kilomètres et la largeur va d'une dizaine de kilomètres au centre à moins d'un kilomètre à l'extrême sud. Le terrain est montagneux et dominé au nord par le mont Hermon, ce qui nécessite l'emploi de véhicules spécialement conçus pour des routes et des terrains escarpés. La position des Nations Unies la plus élevée se trouve à 2 800 mètres d'altitude. La zone de séparation est inhabitée et surveillée par les autorités syriennes. Aucun personnel militaire autre que celui de la FNUOD n'est autorisé à y pénétrer.

6. La FNUOD est entièrement déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de deux camps de base, de 44 positions gardées en permanence et de 11 postes d'observation. Le quartier général de la FNUOD est situé au camp Faouar et un bureau se trouve à Damas. En outre, la Force effectue des patrouilles de jour et de nuit. Le bataillon autrichien est déployé dans le nord de la zone de séparation, et le bataillon polonais dans la partie sud. Son camp de base est le camp Ziouani. Les deux bataillons procèdent à des activités de déminage sous le contrôle opérationnel du quartier général de la FNUOD.

7. Les unités canadiennes et japonaises de soutien logistique, qui sont stationnées au camp Ziouani et ont un détachement au camp Faouar, sont chargées d'assurer le transport général du deuxième échelon ainsi que le transport des troupes en rotation, de contrôler et gérer les marchandises reçues par la Force et d'entretenir le matériel lourd.

8. Le soutien logistique du premier échelon relève des contingents et consiste à transporter les fournitures jusqu'aux positions. Celui du deuxième échelon est assuré par un bataillon de logistique et celui du troisième échelon par les voies d'approvisionnement normales des Nations Unies. La tête de pont aérienne de la FNUOD se trouve à l'aéroport international de Damas, ainsi qu'à celui de Tel-Aviv. Les ports de Lattaquié et Haïfa sont utilisés pour les expéditions maritimes. La plupart des ressources dont a besoin la Force sont obtenues localement dans la zone de la mission.

9. À partir de ses différentes positions et grâce à ses patrouilles, la Force contrôle la zone de séparation et intervient à chaque fois que du personnel militaire y pénètre ou s'efforce d'y mener une opération. Cette supervision est effectuée au moyen de positions occupées en permanence et de postes d'observation, ainsi que par des patrouilles à pied et mobiles effectuées de jour et de nuit à intervalles irréguliers sur des itinéraires préétablis.

10. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs, dont la largeur va jusqu'à 10 kilomètres pour le premier, de 10 à 20 kilomètres pour le deuxième et de 20 à 25 kilomètres pour le troisième. La FNUOD inspecte ces secteurs tous les 15 jours afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces y sont respectées.

11. Dotée d'un effectif militaire d'environ 1 037 soldats de tous grades et d'un élément de soutien civil de 120 personnes, la FNUOD est déployée sur toute la longueur et la largeur de sa zone d'opérations. Les deux parties coopèrent pleinement avec la Force et aucun incident grave ne s'est produit depuis un certain nombre d'années.

12. En raison du terrain accidenté sur lequel opère la Force, les véhicules et autre matériel associé ont une durée de vie inférieure à la normale.

## **IV. Administration financière**

### **A. Exercice budgétaire**

13. Dans sa décision 35/416 du 1er décembre 1980, l'Assemblée générale avait défini pour la FNUOD un exercice budgétaire couvrant la période de 12 mois allant du 1er décembre d'une année au 30 novembre de l'année suivante. Conformément à la partie I de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, un nouvel exercice budgétaire portant sur la période de 12 mois allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante a pris effet le 1er juillet 1996.

### **B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 31 mai 1998**

14. Au 31 décembre 1997, les ressources mises à la disposition de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et de la FNUOD depuis leur création jusqu'au 31 mai 1998 s'élevaient au total à un montant brut de 1 198,5 millions de dollars. Sur ce montant, les sommes portées au crédit des États Membres se chiffraient à 23,9 millions de dollars. Le

montant brut des dépenses a été estimé à 1 176,9 millions (montant net : 1 159,5 millions de dollars). Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général daté du 21 janvier 1998 (A/52/771), on enregistre un besoin de financement supplémentaire d'un montant brut de 138 200 dollars (montant net : 191 600 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1997. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'annexe V.

### **C. État des contributions**

15. Un montant total de 1 145,6 millions de dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre du financement de la FNUOD et de la FUNU pour la période allant de leur création jusqu'au 31 décembre 1997. Les contributions reçues au 31 décembre 1997 pour cette période s'élevaient à 1 096,2 millions de dollars. En outre, les contributions non réglées ont été réduites de 4,2 millions de dollars conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995. Le solde non réglé de 49,4 millions de dollars comprend un montant de 36 millions de dollars qui a été viré à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1981.

### **D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale**

16. Au paragraphe 14 de sa résolution 51/232, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées à la FNUOD des contributions volontaires tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Une contribution volontaire de 629 dollars a été reçue du Gouvernement chypriote durant la période à l'examen. Le Gouvernement suisse a continué d'offrir à la FNUOD, en fonction des besoins, des services d'évacuation des blessés et des malades par avion sanitaire. La Force n'a pas utilisé ces services pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1997.

17. Le 14 février 1996, un fonds d'acceptation spéciale destiné à appuyer les activités de la FNUOD a été créé afin de fournir un soutien supplémentaire à la Force. Le Gouvernement japonais y a apporté jusqu'à présent des contributions s'élevant au total à 221 341 dollars. Ces contributions ont fait l'objet d'une autorisation d'engagement de dépenses.

### **E. Observations**

18. Dans plusieurs de ses résolutions, dont la première a été la résolution 33/13 E du 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a suspendu l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le montant qui devrait sinon être annulé en vertu desdites dispositions, ce montant devant demeurer inscrit à un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision. Après l'adoption de la résolution 47/204 de l'Assemblée en date du 22 décembre 1992, le montant inscrit au compte d'attente pour la période allant jusqu'au 30 novembre 1991 s'élevait au total à 64,9 millions de dollars.

19. On se rappellera également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 36/116 A, a décidé d'inscrire à un compte spécial le solde des contributions mises en recouvrement auprès d'un État Membre, qui s'élevait à 36 millions de dollars. En outre, aux termes de la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995, les montants inscrits au compte d'attente ont été réduits de 15,3 millions de dollars afin de compenser en partie

l'exemption accordée à l'Afrique du Sud à l'égard de ses contributions non réglées aux diverses opérations de maintien de la paix durant la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Déduction faite de ces montants de 36 millions et de 15,3 millions de dollars, le solde net du compte d'attente s'élèvera à 13,6 millions de dollars.

20. L'état financier vérifié au 30 juin 1997 portant sur la période du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995 fait ressortir un solde excédentaire de 4 441 000 dollars, les recettes ayant été plus élevées que les dépenses durant la période de 12 mois allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995 en raison d'intérêts créditeurs (1 671 000 dollars), de recettes accessoires (28 000 dollars) et d'engagements antérieurs inutilisés (2 742 000 dollars).

## **V. Remboursement des États qui fournissent des contingents**

21. Au 31 décembre 1997, des contingents étaient fournis par l'Autriche, le Canada, le Japon et la Pologne. Les dépenses engagées à ce titre par ces États leur ont été intégralement remboursées jusqu'au 31 mai 1997 aux taux standard fixés par l'Assemblée générale. Il est estimé qu'un montant de 8,0 millions de dollars reste dû pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1997.

22. Dans le passé, la Finlande, le Pérou et la République islamique d'Iran ont fourni des contingents à la Force.

## **VI. Signature d'un accord sur le statut des forces**

23. Il n'a pas été conclu d'accord sur le statut des forces. Toutefois, par une note verbale datée du 22 février 1976, le Gouvernement de la République arabe syrienne a informé l'Organisation des Nations Unies que la FNUOD serait traitée conformément à la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

## **VII. Prévisions des dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999**

24. Le projet de budget de la FNUOD pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 fait apparaître un montant brut des dépenses prévues s'élevant à 33 643 900 dollars (soit un montant net de 32 750 200 dollars). Ce montant correspond à un effectif de 1 037 militaires (821 fantassins et 216 logisticiens), secondé par un effectif civil de 120 personnes (36 fonctionnaires internationaux et 84 agents locaux).

25. On trouvera une ventilation détaillée de ce budget dans la colonne 2 de l'annexe I. À des fins de comparaison, on trouvera dans la colonne 1 de l'annexe I le montant des ressources approuvées pour le mandat précédent, calculé sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, à savoir un montant brut de 33 616 400 dollars (montant net : 32 714 400 dollars). On trouvera dans les colonnes 3 et 4 respectivement la répartition des dépenses prévues entre dépenses non renouvelables et dépenses courantes. Le montant des dépenses non renouvelables s'élève à 3 697 300 dollars en chiffres bruts et nets, et celui des dépenses courantes à 29 946 600 dollars en chiffres bruts (29 052 900 dollars en chiffres nets). Les sections A à C de l'annexe II contiennent des explications complémentaires au sujet des prévisions de dépenses. La section A présente les paramètres de coût propres à la Force

et la section B les dépenses non renouvelables. La section C contient des explications supplémentaires.

26. Le projet de budget fait apparaître une augmentation globale de 1 275 900 dollars en montant brut par rapport au montant des ressources approuvées pour le mandat précédent, calculé sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, à l'exclusion des montants prévus pour le compte d'appui. Cette augmentation tient surtout au remplacement des véhicules, du matériel de transmissions et du matériel informatique.

27. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que des mesures soient prises pour que l'Organisation des Nations Unies soit mieux à même de déterminer la viabilité et le caractère adéquat des services d'aviation qui lui sont fournis, s'agissant notamment de la sécurité des vols et du respect des règles internationales en matière de sécurité.

28. Pour appliquer cette recommandation, le projet de budget comporte les montants suivants :

a) Frais de voyage d'un spécialiste du transport aérien et d'un spécialiste de la sécurité, entre le Siège et le quartier général de la FNUOD, afin d'évaluer les programmes de la mission ayant trait à l'aviation. Un montant de 5 680 dollars a été inscrit à ce titre : frais de voyage (4 012 dollars) et indemnité de subsistance pendant 10 jours (1 668 dollars);

b) Un montant correspondant à la part de la FNUOD dans les frais d'abonnement annuel à la base de données aériennes «Jeppesens» (1 700 dollars), qui est conservée à New York; et

c) L'abonnement à des périodiques spécialisés dans le domaine de l'aviation (500 dollars).

## VIII. Effectifs nécessaires

29. Le tableau ci-après indique les effectifs actuels et proposés. À la suite d'un examen de l'utilisation qui est faite des services des agents des services généraux recrutés sur le plan international, dans la perspective de leur remplacement par du personnel recruté localement, il a été déterminé que, pour des raisons opérationnelles, il y avait lieu de maintenir à leur niveau actuel les effectifs autorisés d'agents des services généraux recrutés sur le plan international. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les effectifs de la Force au cours de la période à l'examen. On trouvera à l'annexe IV la répartition détaillée des effectifs.

**Tableau d'effectifs actuels et proposés**

	<i>Nombre de postes</i>		<i>Changement net</i>
	<i>Effectifs actuels</i>	<i>Effectifs proposés</i>	
Secrétaire général adjoint	0	0	0
Sous-Secrétaire général	1	1	0
D-2	0	0	0
D-1	0	0	0
P-5	1	1	0
P-4	1	1	0
P-3	2	2	0
P-2	0	0	0
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Service mobile	26	26	0
Services généraux (1re classe)	0	0	0
Services généraux (autres classes)	5	5	0
Services de sécurité	0	0	0
<b>Total partiel</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>0</b>
Personnel recruté localement	84	84	0
Personnel contractuel international	0	0	0
Volontaires des Nations Unies	0	0	0
<b>Total partiel</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>0</b>

## **IX. Observations et commentaires concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

30. Au paragraphe 24 de son rapport (A/51/684/Add.1), le Comité consultatif a pris acte des commentaires et observations figurant dans les rapports du Secrétaire général sur le financement de la FNUOD (A/51/405/Add.2, par. 30) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (A/51/535/Add.2, par. 31) et a demandé que des informations à jour sur le coût des observateurs militaires de l'ONUST détachés à la FNUOD et à la FINUL figurent dans les rapports relatifs au financement de ces deux dernières opérations.

31. Pour donner suite à la demande du Comité consultatif, le montant final des dépenses engagées par l'ONUST pour l'appui fourni à la FNUOD durant l'exercice biennal 1996-1997, ainsi que le montant prévu pour l'exercice biennal 1998-1999 pour l'appui fourni pour la FNUOD seront présentés dans un additif au présent rapport.

## **X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session**

32. En ce qui concerne le financement de la FNUOD, l'Assemblée générale devra décider, à la reprise de sa cinquante-deuxième session :

a) D'ouvrir un crédit d'un montant brut de 33 643 900 dollars (montant net : 32 750 200 dollars) pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1998, qui serait mis en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 2 803 658 dollars (montant net : 2 729 183 dollars), au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force;

b) De porter au crédit des États Membres le solde excédentaire de 4 441 000 dollars pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995, à valoir sur leurs contributions durant les périodes de mandat futures que pourrait approuver le Conseil de sécurité.

## Annexe I

## Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

(En milliers de dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998 : crédits ouverts	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Total (3+4)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
<b>1. Personnel militaire</b>				
a) <i>Observateurs militaires</i>	—	—	—	—
b) <i>Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	12 821,0	12 833,8	—	12 833,8
Détente et loisirs	216,0	220,0	—	220,0
Rations	2 200,0	2 028,3	—	2 028,3
Indemnité journalière	486,0	486,9	—	486,9
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Frais de voyage et indemnité de subsistance	90,0	90,0	—	90,0
Déploiement, relève et rapatriement	1 028,0	1 253,0	—	1 253,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	875,0	875,4	—	875,4
<b>Total partiel</b>	<b>17 716,0</b>	<b>17 787,4</b>	<b>—</b>	<b>17 787,4</b>
c) <i>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	421,0	126,5	—	126,5
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	300,0	300,0	—	300,0
<b>Total partiel</b>	<b>721,0</b>	<b>426,5</b>	<b>—</b>	<b>426,5</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>18 437,0</b>	<b>18 213,9</b>	<b>—</b>	<b>18 213,9</b>
<b>2. Personnel civil</b>				
a) <i>Police civile</i>	—	—	—	—
b) <i>Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	2 086,0	2 125,9	—	2 125,9
Traitements du personnel local	1 278,0	1 278,0	—	1 278,0
Consultants	—	—	—	—
Personnel temporaire	100,0	70,0	—	70,0
Heures supplémentaires	60,0	—	—	—
Dépenses communes de personnel	2 002,0	2 003,8	—	2 003,8
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Autres frais de voyage	60,0	76,2	—	76,2
<b>Total partiel</b>	<b>5 586,0</b>	<b>5 553,9</b>	<b>—</b>	<b>5 553,9</b>
c) <i>Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
d) <i>Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>1er juillet 1997-30 juin 1998 : crédits ouverts</i>	<i>Total (3+4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>5 586,0</b>	<b>5 553,9</b>	<b>—</b>	<b>5 553,9</b>
<b>3. Locaux/hébergement</b>				
Location de locaux	21,0	16,7	—	16,7
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—	—
Fournitures d'entretien	378,0	564,0	—	564,0
Services d'entretien	210,0	170,0	—	170,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	241,0	473,0	—	473,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	443,0	290,8	290,8	—
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>1 293,0</b>	<b>1 514,5</b>	<b>290,8</b>	<b>1 223,7</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>	—	—	—	—
<b>5. Transports</b>				
Achat de véhicules	1 352,0	2 489,8	2 489,8	—
Location de véhicules	—	—	—	—
Matériel d'atelier	100,0	100,0	100,0	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	808,0	941,0	—	941,0
Carburants et lubrifiants	1 114,0	704,0	—	704,0
Assurance	152,0	315,7	—	315,7
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>3 526,0</b>	<b>4 550,5</b>	<b>2 589,8</b>	<b>1 960,7</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>	—	—	—	—
<b>7. Opérations navales</b>	—	—	—	—
<b>8. Transmissions</b>				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	215,0	173,9	173,9	—
Pièces de rechange et fournitures	226,0	220,0	—	220,0
Matériel d'atelier et d'essai	58,0	61,0	61,0	—
Communications par réseaux commerciaux	61,0	128,6	—	128,6
<b>Total partiel</b>	<b>560,0</b>	<b>583,5</b>	<b>234,9</b>	<b>348,6</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>560,0</b>	<b>583,5</b>	<b>234,9</b>	<b>348,6</b>
<b>9. Matériel divers</b>				
Mobilier de bureau	35,0	19,7	19,7	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	104,0	227,3	227,3	—
Groupes électrogènes	40,0	—	—	—
Matériel d'observation	10,0	50,8	50,8	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	50,0	120,0	120,0	—
Matériel d'hébergement	60,0	114,0	114,0	—
Autre matériel divers	50,0	50,0	50,0	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998 : crédits ouverts	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Total (3+4)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	258,0	319,1	—	319,1
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>607,0</b>	<b>900,9</b>	<b>581,8</b>	<b>319,1</b>
<b>10. Fournitures et services</b>				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	56,0	56,8	—	56,8
Services contractuels	160,0	214,7	—	214,7
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	77,0	77,0	—	77,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—	—
Dépenses de représentation	—	5,0	—	5,0
Autres services divers	52,0	43,7	—	43,7
<b>Total partiel</b>	<b>345,0</b>	<b>397,2</b>	<b>—</b>	<b>397,2</b>
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	120,0	110,0	—	110,0
Fournitures médicales	134,0	120,0	—	120,0
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	75,0	60,0	—	60,0
Abonnements	—	2,2	—	2,2
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	83,0	62,5	—	62,5
Fournitures pour la défense des périmètres	25,0	25,0	—	25,0
Cartes opérationnelles	—	—	—	—
Intendance et magasins	529,0	511,1	—	511,1
Autres fournitures diverses	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>966,0</b>	<b>890,8</b>	<b>—</b>	<b>890,8</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>1 311,0</b>	<b>1 288,0</b>	<b>—</b>	<b>1 288,0</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	—	—	—	—
<b>12. Programmes d'information</b>	—	—	—	—
<b>13. Programmes de formation</b>	—	—	—	—
<b>14. Programmes de déminage</b>	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>1er juillet 1997-30 juin 1998 : crédits ouverts</i>	<i>Total (3+4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
<b>16. Fret aérien et de surface</b>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	160,0	160,0	—	160,0
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>160,0</b>	<b>160,0</b>	<b>—</b>	<b>160,0</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	1 248,0	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>	<b>888,0</b>	<b>878,7</b>	<b>—</b>	<b>878,7</b>
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>33 616,4</b>	<b>33 643,9</b>	<b>3 697,3</b>	<b>29 949,6</b>
<b>20. Recettes</b>				
Recettes provenant des contributions du personnel	(888,0)	(878,7)	—	(878,7)
Autres recettes	(14,0)	(15,0)	—	(15,0)
<b>21. Contributions volontaires en nature budgétisées</b>	—	—	—	—
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(902,0)</b>	<b>(893,7)</b>	<b>—</b>	<b>(893,7)</b>
Total brut	33 616,4	33 643,9	3 697,3	29 946,6
Total net	32 714,4	32 750,2	3 697,3	29 052,9
<b>22. Contributions volontaires en nature non budgétisées</b>	—	—	—	—
<b>Total des ressources</b>	<b>32 714,4</b>	<b>32 750,2</b>	<b>3 697,3</b>	<b>29 052,9</b>

## Annexe II

## Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : indications complémentaires

### A. Coûts et ratios propres à la Mission

Description	Chiffres proposés			Ratio	Explication
	Chiffres précédents	Effectif ou parc moyen	Coût unitaire ou journalier (En dollars des États-Unis)		
<b>1. Personnel militaire</b>					
Infanterie	821	821			
Soutien logistique	215	216			
<b>2. Frais de voyage</b>					
Personnel militaire					
Israël	53,00		53,00		605 voyages.
République arabe syrienne	68,00		68,00		448 voyages.
Liban	67,00		67,00		289 voyages.
Chauffeur du commandant de la Force	18 173			18 173	
<b>3. Indemnités de subsistance</b>					
Personnel international					
Jérusalem	191,00		191,00		50 jours.
Tel Aviv	230,00		230,00		40 jours.
Haïfa	127,00		127,00		30 jours.
Nahariya	71,00		71,00		30 jours.
Lattakia	108,00		108,00		30 jours.
<b>4. Matériel appartenant aux contingents</b>	421 000			126 500	Voir la section C de la présente annexe.
<b>5. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</b>	300 000			300 000	Voir la section C de la présente annexe.
<b>6. Détente et loisirs</b>	5,12		5,40		
<b>7. Rations</b>	5,50		5,50		Voir la section C de la présente annexe.
<b>8. Personnel civil</b>					Voir la section C de la présente annexe.
Personnel international	36	36			
Personnel local	84	84			
Traitements nets	13 858			13 858	
Dépenses communes de personnel	5 000			5 000	
Contributions du personnel	2 800			2 800	

Description	Chiffres proposés			Ratio	Explication
	Chiffres précédents	Effectif ou parc moyen	Coût unitaire ou journalier Coût mensuel Coût annuel (En dollars des États-Unis)		
<b>9. Location de locaux</b>					Voir la section C de la présente annexe.
Maison du Québec No 1	2 000		930		
Maison du Québec No 2	600		245		
Emplacement pour l'évacuation des eaux usées	600		245		
Emplacement pour l'évacuation des ordures	800		490		
Garage de Tibériade	7 400		8 100		
Électricité des locaux loués à la position 27	—		6 600		
<b>10. Éclairage, chauffage, énergie et eau</b>					Voir la section C de la présente annexe.
Électricité	204 000		431 000		
Eau	36 996		42 000		
<b>11. Véhicules</b>					
Véhicules de type civil	302	303			
Véhicules de type militaire	81	84			
<b>12. Pièces de rechange, réparation et entretien des véhicules</b>					
Véhicules de type civil	1 200		1 376		Voir la section C de la présente annexe.
Véhicules de type militaire	5 500		6 237		
<b>13. Carburants et lubrifiants</b>					Voir la section C de la présente annexe.
Diesel					
Camp Ziouani			0,277		
Camp Faouar			0,154		
Postes à essence			0,319		
Atelier transports			0,154		
Essence					
Camp Ziouani			0,283		
Camp Faouar			0,510		
Postes à essence			0,345		
<b>14. Assurance des véhicules</b>					
Véhicules de type civil	425				
Véhicules de type militaire	286				
Véhicules de type courant	—	375	829		
VBTT	—	12	400		Montant actuel de la prime d'assurance responsabilité (police mondiale).
<b>15. Communications par réseaux commerciaux</b>					Voir la section C de la présente annexe.
Télex et télégrammes	9 000		10 000		
Valise diplomatique	10 000		7 800		
Communications par satellite	42 000		90 000		

Description	Chiffres précédents	Chiffres proposés			Ratio	Explication
		Effectif ou parc moyen	Coût unitaire ou journalier (En dollars des États-Unis)	Coût mensuel		
Location de boîtes postales	—			5 000		
Frais d'accès aux données bancaires	—			800		
Appels téléphoniques pour les besoins du service et location de lignes téléphoniques dans la zone de la Mission	—			15 000		
<b>16. Services divers</b>						Voir la section C de la présente annexe.
Vérification des comptes	56 000			56 800		
Services contractuels	160 000					
Coiffeur	—			15 684		
Tailleur	—			29 808		
Blanchissage	—			61 000		
Enlèvement des ordures	—			69 120		
Aides cuisiniers	—			24 000		
Commis à la saisie des données (Reality)	—			15 120		
Traitement et services médicaux	77 000			77 000		
Dépenses de représentation	—			5 000		
Autres services divers	52 000			43 700		
<b>17. Fournitures diverses</b>						
Papeterie et fournitures de bureau	120 000			110 000		
Fournitures médicales	134 000			120 000		
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	75 000			60 000		
Abonnements	—			2 200		
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	83 000			62 500		
Fournitures pour la défense des périmètres	25 000			25 000		
Intendance et magasins	529 000			511 100		
<b>18. Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</b>	160 000			160 000		Voir la section C de la présente annexe.

## B. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Nombre actuel	Achat d'unités de remplacement	Achat d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités à acheter (2) + (3)	Coût unitaire	Dépense totale (4) x (5)
<b>1. Personnel militaire</b>						—
<b>2. Personnel civil</b>						—
<b>3. Locaux/hébergement</b>						

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>Nombre actuel</i>	<i>Achat d'unités de remplacement</i>	<i>Achat d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités à acheter (2) + (3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Dépense totale (4) x (5)</i>
Location de locaux						—
Aménagement et rénovation des locaux						—
Fournitures d'entretien						—
Services d'entretien						—
Éclairage, chauffage, énergie et eau						—
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						—
Logements préfabriqués	61	—	—	—		—
Blocs sanitaires	2	—	—	—		—
Cuisines et salles à manger	2	—	—	—		—
Bureaux	14	—	—	—		—
Chambres froides	10	—	—	—		—
Stockage	13	—	—	—		—
Ateliers	3	—	—	—		—
Conteneurs maritimes	48	—	—	—		—
Divers	12	—	—	—		—
<b>Total partiel</b>	<b>165</b>	—	—	—		—
Construction de locaux						
Bataillon australien						
Amélioration de l'unité de chauffage de la position 33 (1 800 dollars); nouvelle remise à la position 10 (14 000 dollars); nouvelle tour de guet à la position 25 (6 000 dollars); nouvelle position 16 (35 000 dollars)						56 800
Bataillon polonais						
Nouveau local pour le stockage des aliments à la position 83 (16 000 dollars); nouvelles salles de bain/toilettes aux positions 65 et 83 (32 000 dollars); matériel d'absorption d'huile pour la position 60 (5 000 dollars); nouvelles citernes à eau pour les positions 65, 66 et 69 (14 000 dollars); abris à bloc électrogène au camp Ziouani (15 000 dollars)						82 000

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>Nombre actuel</i>	<i>Achat d'unités de remplacement</i>	<i>Achat d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités à acheter (2) + (3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Dépense totale (4) x (5)</i>
Contingent de soutien logistique canadien						
Remplacement de l'unité de production d'eau au camp Ziaouni (40 000 dollars); construction d'un escalier pour la tour d'observation 3A (10 000 dollars); installation d'une dalle de béton et d'une unité de séparation des huiles pour l'entretien des véhicules (20 000 dollars); remplacement et amélioration des panneaux indicateurs et des panneaux routiers du camp Ziouani (2 000 dollars); amélioration des unités de drainage 2 et 6 (10 000 dollars)						82 000
<b>Total partiel (construction de locaux)</b>						<b>220 800</b>
Amélioration des routes						
Bataillon australien						
Amélioration ou réparation des routes aux positions 14, 22, 25, 27, 30, 31 et 33						28 500
Bataillon polonais						
Amélioration ou réparation des voies d'accès à la position 62 et des routes de patrouille «Fox-trot» et «Oscar»						41 500
<b>Total partiel (amélioration des routes)</b>						<b>70 000</b>
<b>Total partiel (construction de locaux et amélioration des routes)</b>						<b>290 800</b>
<b>Total, rubrique 3</b>						<b>290 800</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>						—
<b>5. Transports</b>						
<i>Achat de véhicules</i>						
Berlines lourdes	4	1	—	1	25 000	25 000
Berlines moyennes	—	—	—	—	—	—
Berlines légères	37	8	—	8	15 000	120 000
Jeeps légères 4 x 4	6	—	—	—	—	—
Jeeps moyennes 4 x 4	122	45	—	45	18 000	810 000
Jeeps lourdes 4 x 4	6	—	—	—	—	—
Autocars légers	42	10	—	10	15 000	150 000
Autocars moyens	9	2	—	2	40 000	80 000
Camions ambulances	9	2	—	2	50 000	100 000
Camions légers	41	8	—	8	40 000	320 000
Camions moyens	37	1	—	1	75 000	75 000
Camions moyens avec grue	2	—	—	—	—	—
Camions lourds	1	—	—	—	—	—
Camions-grues moyens	1	—	—	—	—	—
Camions à benne	5	—	—	—	—	—
Camions-citernes (4 x 4)	5	1	—	1	75 000	75 000
Autopompes (4 x 4) mousse et eau	2	—	—	—	—	—
Camions-ateliers	—	—	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>Nombre actuel</i>	<i>Achat d'unités de remplacement</i>	<i>Achat d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités à acheter (2) + (3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Dépense totale (4) x (5)</i>
Camions frigorifiques	5	—	—	—	—	—
Camions de vidange	2	1	—	1	120 000	120 000
Camions-citernes (eau, 4 x 4)	10	1	—	1	70 000	70 000
Dépanneuses moyennes	1	—	—	—	—	—
Dépanneuses lourdes	2	—	—	—	—	—
Tracteurs (semi-remorque)	3	—	—	—	—	—
Tracteurs moyens (personnel, autoneige)	4	1	—	1	150 000	150 000
Chasse-neige	1	—	—	—	—	—
Excavatrices	1	—	—	—	—	—
Bulldozers	3	—	—	—	—	—
Chargeuses à prise frontale (légères, montées sur tracteur)	1	—	—	—	—	—
Chargeuses à prise frontale (lourdes)	1	1	—	1	70 000	70 000
Niveleuses	1	—	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche (entrepôt)	6	—	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche (lourds)	1	—	—	—	—	—
Véhicules blindés						
À chenille	4	—	—	—	—	—
À roues	8	—	—	—	—	—
<b>Total partiel (achat de véhicules)</b>	<b>383</b>	<b>82</b>	<b>—</b>	<b>82</b>		<b>2 165 000</b>
Fret (15%)						324 750
<b>Total partiel</b>	<b>383</b>	<b>82</b>	<b>—</b>	<b>82</b>	<b>—</b>	<b>2 489 750</b>
Location de véhicules						—
Matériel d'atelier						
Remplacement du matériel d'atelier						100 000
<b>Total partiel (matériel d'atelier)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		<b>100 000</b>
Pièces de rechange, réparations et entretien						—
Carburants et lubrifiants						—
Assurance						—
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>383</b>	<b>82</b>	<b>—</b>	<b>82</b>		<b>2 589 750</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>						—
<b>7. Opérations navales</b>						—
<b>8. Transmissions</b>						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel VHF						
Postes mobiles	300	10	—	10	500	5 000
Répéteurs	20	2	—	2	2 000	4 000
Postes portatifs	90	5	—	5	500	2 500
Avertisseurs individuels portatifs	40	—	—	—	—	—
Postes militaires	—	—	—	—	—	—
Stations fixes	20	6	—	6	1 200	7 200

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>Nombre actuel</i>	<i>Achat d'unités de remplacement</i>	<i>Achat d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités à acheter (2) + (3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Dépense totale (4) x (5)</i>
<b>Matériel HF</b>						
Stations fixes	4	—	—	—	—	—
Postes mobiles	2	—	—	—	—	—
Liaisons hertziennes (30 canaux)	18	2	—	2	50 000	100 000
Voie multiplex	70	—	—	—	—	—
Chargeurs de batteries (24/48 volts)	8	—	—	—	—	—
<b>Matériel satellite</b>						
Microterminal (VSAT)	1	—	—	—	—	—
<b>Matériel militaire</b>						
Standard militaire de campagne	37	3	—	3	2 000	6 000
Postes radio militaires	379	—	—	—	—	—
Chargeurs de batteries	19	—	—	—	—	—
Haut-parleurs	<sup>a</sup>	—	—	—	—	—
Postes portatifs	115	—	—	—	—	—
<b>Matériel téléphonique</b>						
Central (PABX) civil	15	—	—	—	—	—
Liaisons téléphoniques rurales	95	2	—	2	8 600	17 200
Téléphones de campagne	362	20	—	20	1 600	32 000
Centraux téléphoniques	36	—	—	—	—	—
Téléphones ruraux	35	—	—	—	—	—
Téléphones de bureau	800	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>2 466</b>	<b>50</b>	<b>—</b>	<b>50</b>		<b>173 900</b>
Pièces de rechange et fournitures						—
Matériel d'atelier et d'essai						61 000
Communications par réseaux commerciaux						—
<b>Total partiel, rubrique 8 a)</b>	<b>2 466</b>	<b>50</b>	<b>—</b>	<b>50</b>		<b>234 900</b>
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>						—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>2 466</b>	<b>50</b>	<b>—</b>	<b>50</b>		<b>234 900</b>
<b>9. Matériel divers</b>						
<i>Mobilier de bureau</i>						
Bureaux ministre (double classeur)	187	—	—	—	—	—
Bureaux ministre (classeur simple)	153	—	—	—	—	—
Bureau de dactylographe	102	8	—	8	300	2 400
Bouches d'aération, ventilateurs	31	—	—	—	—	—
Rayonnages métalliques	267	—	—	—	—	—
Étagères à monter	14	2	—	2	150	300
Fauteuils pivotants	237	20	—	20	150	3 000
Fauteuils rembourrés	85	—	—	—	—	—
Fauteuils de direction pivotants	43	—	—	—	—	—
Chaises ordinaires tapissées empilables	467	—	—	—	—	—
Chaises de bureau en métal	290	—	—	—	—	—
Stations de travail modulaires	115	—	—	—	—	—
Tables de bureau	350	—	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Nombre actuel	Achat d'unités de remplacement	Achat d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités à acheter (2) + (3)	Coût unitaire	Dépense totale (4) x (5)
Classeurs (deux tiroirs)	54	6	—	6	150	900
Classeurs (quatre tiroirs)	221	2	—	2	290	580
<i>Matériel de bureau</i>						
Grosses photocopieuses	11	—	—	—	—	—
Photocopieuses moyennes	23	—	—	—	—	—
Petites photocopieuses	—	2	—	2	3 000	6 000
Télécopieurs	30	4	—	4	1 300	5 200
Rétroprojecteurs	—	—	—	—	—	—
Déchiqueteuses	5	—	—	—	—	—
Machines à écrire	286	1	—	1	1 300	1 300
Lampes de bureau	101	—	—	—	—	—
Ventilateurs de bureau oscillants	98	—	—	—	—	—
Horloges murales	70	—	—	—	—	—
Calculatrices imprimantes	132	—	—	—	—	—
<b>Total partiel (mobilier et matériel de bureau)</b>	<b>3 372</b>	<b>45</b>	<b>—</b>	<b>45</b>		<b>19 680</b>
<i>Matériel informatique</i>						
Ordinateurs de table	227	—	—	—	—	—
Ordinateurs de table (Pentium)	—	50	9	59	1 800	106 200
Ordinateurs portatifs	26	—	—	—	—	—
Ordinateurs portatifs (Pentium)	—	10	—	10	2 500	25 000
Écrans couleurs 15" SVGA	—	10	—	10	400	4 000
Ordinateurs blocs-notes	24	—	—	—	—	—
Serveurs	6	2	—	2	19 000	38 000
Serveurs (OS/2)	—	1	—	1	25 000	25 000
Imprimantes	107	—	—	—	—	—
Imprimantes rapides	—	—	2	2	2 900	5 800
Imprimantes lentes	—	2	5	7	1 400	9 800
Répéteurs, Ethernet, Cabledrom Minimac	—	5	—	5	1 500	7 500
UPS Smart 600s	—	15	—	15	400	6 000
<b>Total partiel</b>	<b>390</b>	<b>95</b>	<b>16</b>	<b>111</b>		<b>227 300</b>
<i>Groupes électrogènes</i>						
Moins de 50 kVA	101	—	—	—	—	—
De 50 à 110 kVA	21	—	—	—	—	—
Plus de 110 kVA	10	—	—	—	—	—
<b>Total partiel (groupes électrogènes)</b>	<b>132</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		<b>—</b>
<i>Matériel d'observation</i>						
Dispositifs d'observation nocturne	111	12	—	12	3 000	36 000
Jumelles de vision nocturne	—	—	2	2	6 000	12 000
Jumelles de géomètre	43	—	—	—	—	—
Jumelles	124	2	—	2	200	400
Projecteurs orientables	54	—	—	—	—	—
Projecteurs	109	15	—	15	160	2 400

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>Nombre actuel</i>	<i>Achat d'unités de remplacement</i>	<i>Achat d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités à acheter (2) + (3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Dépense totale (4) x (5)</i>
Boussoles	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel (matériel d'observation)</b>	<b>441</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>31</b>		<b>50 800</b>
Citernes à essence et débitmètres						—
Matériel médical et dentaire						120 000
Matériel d'hébergement						114 000
Matériel divers						50 000
Matériel pour la défense des périmètres						—
Matériel d'épuration de l'eau						—
Matériel de réfrigération						—
Pièces de rechange, réparations et entretien						—
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>517</b>	<b>105</b>	<b>16</b>	<b>121</b>		<b>581 780</b>
<b>10. Fournitures et services</b>						—
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>						—
<b>12. Programmes d'information</b>						—
<b>13. Programmes de formation</b>						—
<b>14. Programmes de déminage</b>						—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>						—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>						—
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi</b>						—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>						—
<b>19. Contributions du personnel</b>						—
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>						<b>3 697 230</b>

<sup>a</sup> Bien consommables et articles non attractifs d'une valeur inférieure à 1 500 dollars : en vertu du règlement de l'Organisation des Nations Unies les missions ne sont pas tenues d'établir un inventaire central de ces articles.

## C. Explications supplémentaires

### 1. Personnel militaire

a) *Observateurs militaires* ..... —

1. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

b) *Contingents* ..... 17 787 400

2. *Remboursements aux gouvernements aux taux standard.* Le montant prévu correspond aux soldes et indemnités au taux de 988 dollars par homme et par mois, tous grades confondus, pour un total de 12 444 mois/homme, ainsi qu'à une prime de 291 dollars par homme et par mois pour un nombre limité de spécialistes (10 % du personnel d'infanterie et 25 % du personnel de soutien logistique).

3. *Détente et loisirs.* Le montant prévu comprend une prime de permission (10,50 dollars par jour à raison de sept jours par homme pour six mois de service, soit 152 439 dollars), ainsi que d'autres dépenses pour les loisirs des contingents (5,40 dollars par homme et par mois, soit 67 561 dollars).

4. *Rations.* Le montant prévu correspond à un total de 378 505 jours/homme à 5,50 dollars (2 081 777 dollars), à un coefficient de chevauchement de 0,5 % (10 409 dollars) et à l'achat de rations supplémentaires pour les jours de fête (15 965 dollars). On a exclu de ce montant les rations pour les 14 jours de permission par an correspondant à un total de 14 518 jours/homme (79 849 dollars).

5. *Indemnité journalière.* Le montant prévu correspond au versement d'une indemnité journalière pour faux-frais personnels à 1 037 hommes au taux de 1,28 dollar par jour/homme. Il tient compte d'un coefficient de chevauchement de 0,5 %.

6. *Frais de voyage et indemnité de subsistance.* Le montant prévu correspond au versement d'une indemnité de subsistance au personnel militaire qui est soit affecté dans des zones où il n'y a pas de logement ni de réfectoire appartenant à l'ONU, soit en déplacement dans la zone de la mission, notamment pour des voyages d'inspection et d'approvisionnement. Les frais de voyage dans la zone de la mission sont calculés sur la base des montants de l'indemnité de subsistance, à savoir 56, 65 et 67 dollars respectivement pour Israël, le Liban et la République arabe syrienne. Le montant prévu comprend une indemnité de repas de 8 dollars pour les voyages de moins de 10 heures et de 40 % du montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour les voyages de plus de 10 heures pour lesquels il n'est pas nécessaire de passer une nuit en déplacement.

7. *Déploiement, relève et rapatriement.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la relève des contingents une fois qu'ils ont accompli leur temps de service, d'environ six mois, ainsi que le coût du rapatriement de soldats de la Force pour des raisons commerciales, personnelles, médicales ou autres. Le montant doit également permettre d'affréter des avions et de régler le coût des liaisons avec les aéroports à l'arrivée et au départ, de la livraison des bagages et de la manutention au sol (1 170 000 dollars). Il doit permettre en outre d'acheter des billets d'avion pour 30 soldats japonais dont la relève doit être assurée, car il est plus rentable de les faire voyager par des avions de ligne que d'affréter un avion pour un groupe aussi restreint (83 000 dollars).

8. *Indemnité d'habillement et d'équipement.* Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements la somme correspondant à l'amortissement du coût de tous les articles d'habillement, du paquetage et de l'équipement des contingents, aux taux standard de 65 dollars par mois/homme, plus 5 dollars par mois/homme au titre des munitions et armes personnelles, pour un total de 12 444 mois/homme.

c) *Autres dépenses afférentes au personnel militaire* ..... 426 500

9. *Matériel appartenant aux contingents.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la location avec services de 7 véhicules (3 camions utilitaires, 1 tracteur routier, 1 transporteur de matériel lourd, 1 excavatrice et 1 boteur) que l'Organisation devait louer pendant l'exercice budgétaire conformément à la nouvelle procédure établie pour fixer les taux de remboursement du matériel appartenant aux contingents aux États Membres (126 500 dollars). Ce montant est fondé sur les taux indiqués dans le rapport du Groupe de travail de la phase III sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents, daté du 20 juillet 1995 (A/C.5/49/70).

10. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Il aurait fallu prévoir environ 400 000 dollars si l'on avait appliqué le taux standard de 1 % de l'effectif total, à raison d'un montant maximal annuel de 40 000 dollars par demande d'indemnisation. Toutefois, le montant prévu, calculé sur la base de l'expérience passée, est inférieur au taux standard.

## 2. Personnel civil

a) *Police civile* ..... —

11. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

b) *Personnel international et personnel local* ..... 5 553 900

12. *Traitements du personnel international.* Les traitements du personnel international ont été calculés sur la base des taux standard en vigueur à New York (1998-1999) tandis que les traitements du personnel local correspondent au barème en vigueur dans la zone de la mission. Le montant prévu doit permettre de régler les traitements de 36 membres du personnel international et de 84 membres du personnel local (3 403 876 dollars).

13. *Personnel temporaire.* Le montant prévu doit permettre d'embaucher du personnel temporaire pour remplacer le personnel local en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Les ressources afférentes aux 20 contractuels engagés par la FNUOD au moyen de contrats de louage de services, qui étaient inscrites à cette rubrique pendant l'exercice 1997-1998, figurent dorénavant à la rubrique Services contractuels.

14. *Heures supplémentaires.* Aucun montant n'est demandé à cette rubrique. En mai 1997, le Chef de l'administration de la FNUOD a publié une instruction mettant fin au paiement d'heures supplémentaires au personnel local, qui est remplacé par des congés de compensation.

15. *Dépenses communes de personnel.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel engagées au titre du personnel international (1 583 800 dollars) et au titre du personnel local (420 000 dollars).

16. *Autres frais de voyage.* Le montant prévu comprend les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du commandant de la Force (6 720 dollars), les frais de voyage du Chef de l'administration et d'autres membres du personnel de la FNUOD lorsqu'ils se rendent à New York et du personnel de New York lorsqu'il se rend au quartier général de la FNUOD (16 720 dollars), les frais de voyage des mécaniciens et des spécialistes des transmissions lorsqu'ils doivent suivre une formation (22 725 dollars), les voyages autorisés du personnel dans la zone de la mission (14 000 dollars) et les frais de voyage d'un spécialiste des opérations aériennes et d'un spécialiste de la sécurité aérienne du Siège de New York au quartier général de la FNUOD (5 680 dollars). Le montant comprend également les frais de voyage de deux auditeurs dans la zone de la mission pendant 14 jours (10 400 dollars).

- c) *Personnel contractuel international* ..... —  
 17. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- d) *Volontaires des Nations Unies* ..... —  
 18. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- e) *Personnel fourni par des gouvernements* ..... —  
 19. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- f) *Observateurs électoraux civils* ..... —  
 20. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- 3. Locaux/hébergement** ..... 1 514 500
21. *Location de locaux.* Le montant prévu couvre la location de locaux (1 910 dollars) et d'un atelier pour l'entretien des véhicules à Tiberiade (8 100 dollars). Les dépenses d'électricité supplémentaires pour ces locaux loués s'élèvent à 6 600 dollars.
22. *Fournitures d'entretien.* Le montant prévu doit permettre de dépenser 47 000 dollars par mois en moyenne pour acheter des fournitures pour des travaux de rénovation et d'entretien courant effectués dans la zone des opérations et dans le quartier général de la FNUOD.
23. *Services d'entretien.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services fournis par des entreprises privées pour des travaux d'aménagement et de remise en état, pour l'entretien et la réparation du système d'égouts, pour la pose de revêtements durs et pour l'entretien du système d'approvisionnement en eau.
24. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Les ressources prévues doivent permettre de couvrir la consommation d'électricité du camp de Ziouani, qui est alimenté par la Compagnie israélienne d'électricité (217 000 dollars), du camp de Faouar, qui est alimenté par la Compagnie syrienne d'électricité (210 000 dollars), et de l'atelier de transport (3 760 dollars), ces montants étant calculés sur la base des consommations actuelles. Elles doivent également permettre de couvrir l'approvisionnement en eau, dont le coût a été calculé en se fondant sur la consommation effectivement enregistrée, soit 1 14 700 mètres cubes à 0,36 dollar le mètre cube (41 292 dollars), et en y ajoutant le prix de l'abonnement (100 dollars). Elles comprennent en outre l'approvisionnement en eau de l'atelier de transport (980 dollars).
25. *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués.* Le montant prévu doit permettre de remplacer des logements préfabriqués, des blocs sanitaires, des unités de cantine/réfectoires, etc., et d'effectuer des travaux de remise en état, de rénovation et de construction de locaux dans les camps et dans diverses positions, comme indiqué à l'annexe II.B.
- 4. Remise en état des infrastructures** ..... —  
 26. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- 5. Transports** ..... 4 550 500
27. *Achat de véhicules.* Il est prévu de remplacer des véhicules dans la zone des opérations de la FNUOD, en se fondant sur les critères standard de l'ONU applicables en la matière. Tous les véhicules légers dont le remplacement est proposé ont plus de cinq ans ou plus de 120 000 kilomètres. Tous les véhicules spécialisés dont le remplacement est proposé ont plus de huit ans ou plus de 250 000 kilomètres. On trouvera à l'annexe II.B des renseignements plus détaillés.

28. *Matériel d'atelier.* Il est prévu d'acheter pour les ateliers divers outils et du matériel qui correspondent aux normes des fabricants et aux conditions d'utilisation locales du parc de véhicules de la FNUOD.

29. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Sur la base du taux standard de 6 000 dollars par véhicule et par an, les ressources nécessaires au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien de 387 véhicules devraient s'élever à 2 322 000 dollars. Toutefois, sur la base des dépenses d'entretien des véhicules de la FNUOD effectivement constatées, les ressources prévues à cette rubrique s'élèvent à 940 908 dollars pour ces 387 véhicules, soit 303 véhicules civils à 1 376 dollars par véhicule et par an (416 928 dollars) et 84 véhicules militaires à 6 237 dollars par véhicule et par an (523 980 dollars).

30. *Carburants et lubrifiants.* Le montant prévu (704 043 dollars) a été calculé sur la base des prix actuels, comme indiqué à la section A de l'annexe II, et des taux de consommation actuels. On trouvera plus de précisions dans le tableau ci-après :

	Coût unitaire	Consommation prévue (en litres)	Coût total
<b>Diesel</b>			
Camp de Ziouani	0,277	336 903	93 322
Camp de Faouar	0,154	2 024 268	311 737
Postes à essence	0,319	83 538	26 649
Atelier de transport	0,154	12 000	1 848
<b>Essence</b>			
Camp de Ziouani	0,283	77 304	21 877
Camp de Faouar	0,510	311 496	158 863
Postes à essence	0,345	36 369	12 547
Lubrifiants	—	—	77 200
<b>Total</b>			<b>704 043</b>

La diminution des ressources nécessaires à cette rubrique est due au fait que le camp de Faouar utilise maintenant le courant électrique fourni par la Compagnie syrienne d'électricité et n'a plus besoin de carburant pour groupe électrogène. Les dépenses d'électricité figurent à la rubrique Éclairage, chauffage, énergie et eau.

31. *Assurance.* Le montant prévu correspond aux primes d'assurance responsabilité civile au titre de la police mondiale pour 387 véhicules, aux taux de 829 dollars par véhicule et par an pour 375 véhicules de type courant et de 400 dollars par véhicule et par an pour 12 VBTT.

**6. Opérations aériennes** ..... —

32. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

**7. Opérations navales** ..... —

33. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

**8. Transmissions**

a) *Éléments complémentaires* ..... 583 500

34. *Matériel de transmissions.* Le montant prévu correspond au remplacement normal du matériel de transmissions civil et militaire énuméré à l'annexe II B.

35. *Pièces de rechange et fournitures.* Le montant prévu comprend 198 000 dollars au titre du matériel de transmissions civil et 22 000 dollars au titre du matériel de transmissions militaire.

36. *Matériel d'atelier et d'essai.* Il est prévu d'acheter du petit outillage, des boîtes à outils et des appareils de mesure pour remplacer le matériel usé.

37. *Communications par réseaux commerciaux.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de location (90 000 dollars) du répéteur de satellite qui facilite la communication par téléphone et par télécopie ainsi que la transmission de données. Au cours de cet exercice, le satellite 601 de l'ONU sera remplacé par un terminal INTELSAT, ce qui entraînera une augmentation des frais de location d'environ 40 000 dollars par rapport à l'exercice 1997-1998. Le montant prévu doit également couvrir le coût des communications téléphoniques pour les besoins du service passant par le Siège à New York (10 000 dollars), le coût des communications téléphoniques pour les besoins du service et les frais de location de lignes dans la zone de la mission (15 000 dollars), la location d'une boîte postale (5 000 dollars), le coût du fret aérien pour la valise diplomatique (7 800 dollars) et les frais d'accès aux données bancaires fournies en ligne par la Chase Manhattan à la Section des finances de la FNUOD (800 dollars).

b) *Contrat de raccordement au réseau* ..... —

38. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

**9. Matériel divers** ..... 900 900

39. *Mobilier et matériel de bureau.* Il est prévu de remplacer le matériel et le mobilier de bureau usé ou endommagé, comme indiqué à l'annexe II B.

40. *Matériel informatique.* Au cours du prochain exercice, conformément aux normes appliquées par l'ONU en la matière, environ 20 % du matériel informatique de la FNUOD sera remplacé. Cinq serveurs doivent aussi être remplacés en raison de leur faible capacité et de leur vétusté.

41. *Groupes électrogènes.* Aucun montant n'est demandé à cette rubrique. La FNUOD a reçu 75 groupes électrogènes de la Force de protection des Nations Unies entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997. Ceux-ci sont en cours d'inspection et seront ensuite réparés, remis à neuf ou passés par profits et pertes.

42. *Matériel d'observation.* Il est prévu de remplacer du matériel d'observation vétuste et usé et d'acheter du matériel supplémentaire pour répondre aux besoins opérationnels de la Force, tels que des dispositifs d'observation nocturne, des jumelles et des projecteurs, comme indiqué à l'annexe II.B. Les ressources prévues à cette rubrique accusent une augmentation sensible par rapport à l'année précédente. On tente constamment de pénétrer la nuit dans les zones A et B, au mépris de l'Accord, et on tente de s'introduire la nuit dans les camps de la FNUOD. Les parties ne respectent pas la zone de séparation, surtout dans le Nord (Mont Hermon) et dans le Sud (Wadi Raqqa) où les conditions sont extrêmement difficiles.

43. *Matériel médical et dentaire.* Il est prévu de remplacer l'appareil de radiographie du service médical, qui a 15 ans. Après avoir inspecté l'appareil, une équipe médicale autrichienne a conclu que les patients comme l'opérateur de l'appareil risquaient d'être irradiés. L'appareil a donc été mis hors service et les membres de la Force doivent actuellement se rendre dans un hôpital civil de Damas, à 56 kilomètres du camp, pour passer une radio. Il est prévu en outre de remplacer du matériel médical vétuste, notamment du

matériel dentaire et de laboratoire, qui doit être passé par profits et pertes en raison de son usure.

44. *Matériel d'hébergement.* Il est prévu de remplacer chaque année du matériel d'hébergement usé qu'il ne serait pas rentable de réparer : lits, chaises, penderies, commodes, canapés, tables basses, matériel de cuisine et de réfectoire, etc.

45. *Autres matériels divers.* Le matériel divers qu'il est prévu d'acheter comprend des climatiseurs, des réfrigérateurs, des réchauds, des ventilateurs, des rayonnages, des machines à laver, des sèche-linge et du matériel de génie.

46. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le montant prévu correspond aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien du matériel pour lequel il n'a pas été prévu de ressources à d'autres rubriques. Il couvre les réparations et l'entretien de toutes sortes de matériel, tels que matériel de bureautique, matériel de cuisine et de chauffage, groupes électrogènes, matériel médical et optique et matériel informatique, y compris les travaux contractuels de réparation et d'entretien et les pièces de rechange pour les stocks.

## 10. Fournitures et services

a) *Services divers* ..... 397 200

47. *Vérification des comptes.* Le montant prévu correspond au coût des services de vérification externe des comptes de la Force.

48. *Services contractuels.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services des coiffeurs (15 684 dollars) et des tailleurs (29 808 dollars) et celui des services de blanchisserie (61 000 dollars) et d'enlèvement des ordures dans les camps (69 120 dollars), et de rémunération des aides cuisiniers (24 000 dollars) et un commis à la saisie des données pour le système «Reality» (15 120 dollars).

49. *Services et traitements médicaux.* Le montant prévu doit permettre de faire soigner les militaires blessés et de faire dispenser des soins dentaires d'urgence aux membres des contingents lorsque ces soins ne peuvent pas être assurés par le service médical et dentaire de la Force.

50. *Dépenses de représentation.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses de représentation occasionnées par la visite de responsables de haut rang des gouvernements qui fournissent des contingents, tels que ministres, ambassadeurs et envoyés spéciaux d'États Membres et de pays hôtes, ainsi que d'autres personnalités effectuant un voyage dans la zone de la FNUOD avec l'accord du Siège, à New York; ce montant doit également couvrir les dépenses d'invitation occasionnées par la visite de responsables venus du Siège de l'Organisation.

51. *Autres services divers.* Le montant prévu doit permettre d'acheter des jeux de médailles et d'insignes, de l'espace publicitaire dans les journaux pour les appels d'offres et des manuels techniques et professionnels, et il doit couvrir le coût de l'abonnement à des journaux et à des magazines, le coût des services d'agences de presse et celui des services pour lesquels il n'a pas été prévu de ressources ailleurs.

b) *Fournitures diverses* ..... 890 800

52. *Papeterie et fournitures de bureaux.* Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures très diverses utilisées dans l'ensemble des bureaux de la Force, s'agissant notamment des fournitures de reprographie et de l'impression de formulaires.

53. *Fournitures médicales et dentaires.* Le montant prévu doit couvrir le coût des fournitures médicales et dentaires nécessaires à l'infirmierie et à l'abri technique hospitalier du camp de Faouar et aux services médicaux des contingents.

54. *Fournitures sanitaires et articles de nettoyage.* Le montant prévu doit couvrir le coût des insecticides, produits désinfectants (poudres et liquides), savons et détergents, balais, serpillières, produits d'épuration de l'eau, nettoyants, cires, désodorisants et balais. Ce montant est calculé sur la base de la consommation antérieure de la Force.

55. *Abonnements.* Afin de permettre au Siège de mieux gérer la flotte de l'ONU et à la Mission de se tenir au courant des dernières tendances dans le domaine de l'aviation, il est prévu de souscrire des abonnements à des revues ayant trait à l'aviation (500 dollars) et à la base de données aéronautique Jeppesens (1 700 dollars).

56. *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants.* Le montant prévu correspond aux uniformes que le personnel militaire conserve lors de la relève et aux articles spéciaux d'habillement portés pour des raisons d'hygiène ou de sécurité par les agents locaux civils et par le personnel militaire effectuant certaines tâches. Ce montant est calculé sur la base des besoins antérieurs de la Force.

57. *Fournitures pour la défense des périmètres.* Le montant prévu correspond au remplacement normal des sacs de sable, réseaux concertina, fils barbelés, tôles ondulées, poteaux de clôture, peinture laquée, buses en béton, boîtes gabions et tresses blanches dont on a besoin pour réparer les abris fortifiés, construire des abris de remplacement et améliorer la sécurité dans les camps et positions de la FNUOD.

58. *Intendance et magasins.* Le montant prévu doit permettre d'acheter du kérosène, du butane, de l'oxygène, de l'acétylène et du fréon, du matériel de couchage, de la vaisselle, des couverts et d'autres articles ménagers, des batteries (autres que celles destinées aux véhicules et au matériel de transmission), des matériaux d'emballage, des produits en plastique et en papier, des pinces et des articles connexes, du matériel et des outils pour les camps (autres que ceux servant aux transmissions et aux transports), du matériel auxiliaire de lutte contre l'incendie, des pompes portables à incendie, du matériel de police militaire, des fournitures pour la détection des mines, du matériel électrique, des articles de photographie, des accessoires et des tuyauteries ainsi que des appareils respiratoires.

<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b> .....	—
59. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.	
<b>12. Programmes d'information</b> .....	—
60. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.	
<b>13. Programmes de formation</b> .....	—
61. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.	
<b>14. Programmes de déminage</b> .....	—
62. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.	
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b> .....	—
63. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.	
<b>16. Fret aérien et de surface</b> .....	160 000

64. *Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées.* Le montant prévu doit couvrir les frais d'expédition et de maintenance des fournitures et du matériel pour lesquels il n'a pas été prévu de ressources ailleurs.

**17. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi . . . . . —**

65. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique car le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi sera présenté séparément à l'Assemblée générale.

**18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . . . . . —**

66. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique, le budget du compte devant être présenté séparément à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session.

**19. Contributions du personnel . . . . . 878 700**

67. Le montant indiqué correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

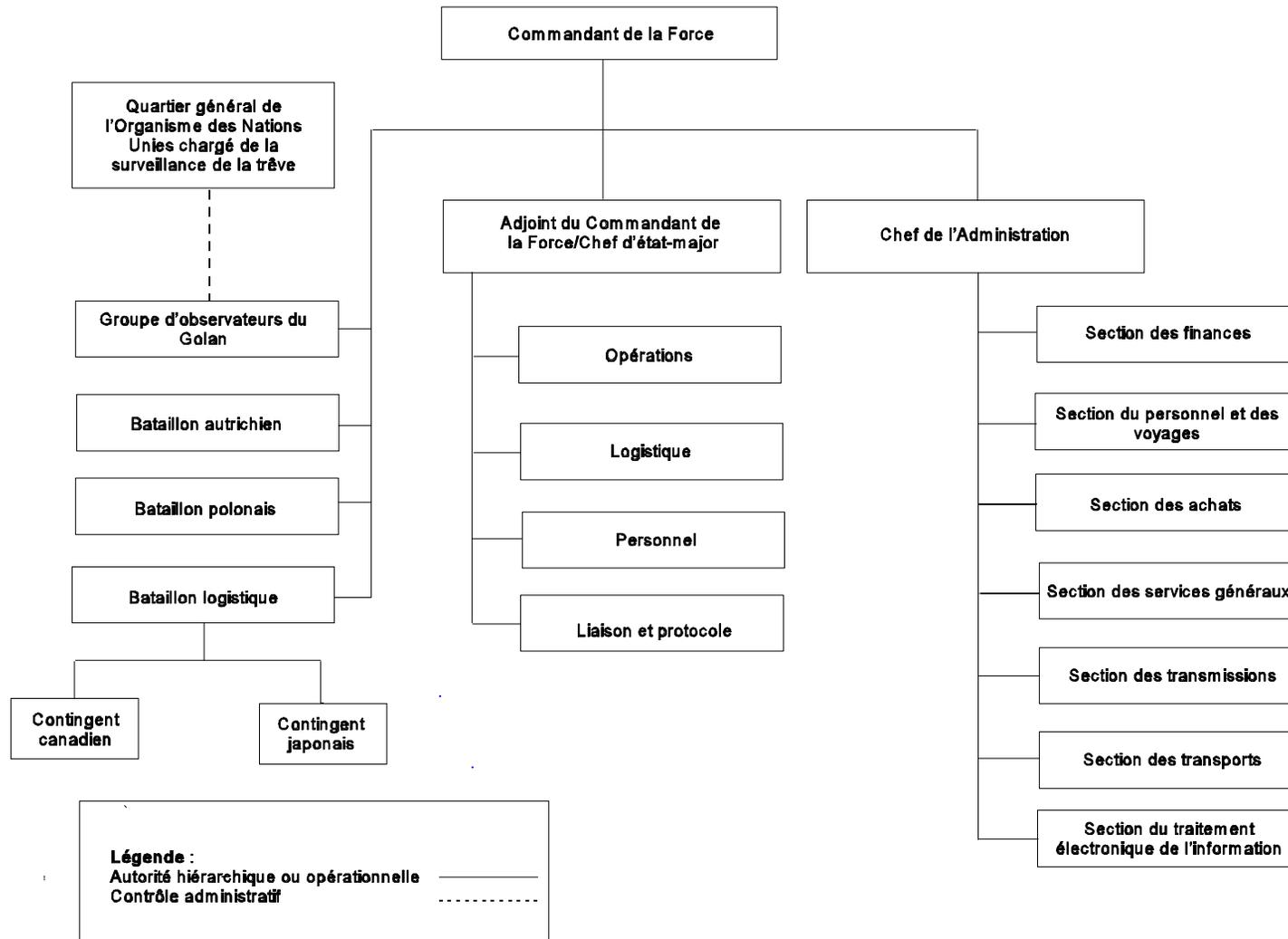
**20. Recettes . . . . . (893 700)**

68. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 5 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la FNUOD (878 700 dollars).

69. *Autres recettes.* Figurent sous cette rubrique les recettes provenant de la vente de matériel périmé ou excédentaire (15 000 dollars).

# Annexe III

## Organigramme au 31 janvier 1998



## Annexe IV

## Tableau des effectifs actuels et proposés

## A. Effectifs militaires

Contingent	Effectif total actuel	Effectifs proposés			Total
		Bataillons	Unités de soutien logistique		
Autriche	464	464	—		464
Canada	186	—	186		186
Pologne	357	357	—		357
Japon	29	—	30		30
<b>Total</b>	<b>1 036</b>	<b>821</b>	<b>216</b>		<b>1 037</b>

## B. Effectifs civils

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total	Services généraux			Service de sécurité	Total	Personnel local	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile	1re classe	Autres classes				
Bureau du Commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Administration	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Finances	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	1	—	1	8	11
Personnel et voyages	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	5	7
Achats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	11	15
Services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	1	—	6	24	30
Transmissions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	11	10	21
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	25	29
Traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	1	3
<b>Total</b>	—	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	—	<b>5</b>	<b>26</b>	—	<b>5</b>	—	<b>31</b>	<b>84</b>	<b>120</b>

## Annexe V

## Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 31 mai 1998 : montants arrêtés au 31 décembre 1997

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
<b>A. État récapitulatif des ressources</b>		
<i>1. Ressources</i>		
De la création de la Force au 30 novembre 1995		
Crédits ouverts	1 116,6	1 101,0
Du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996		
Crédits ouverts (résolution 50/20 B)	18,8	18,2
Du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997		
Crédits ouverts (résolution 50/20 B)	32,3	31,3
Du 1er juillet 1997 au 31 mai 1998		
Crédits ouverts (résolution 51/232)	30,8	30,0
Contributions volontaires en espèces	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>1 198,5</b>	<b>1 180,5</b>
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
De la création de la Force au 30 novembre 1995		
Montant net des dépenses	1 096,2	1 081,0
Du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996		
Montant net des dépenses	17,5	17,0
Du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997		
Montant net des dépenses	32,4	31,5
Du 1er juillet 1997 au 31 mai 1998		
Montant net des dépenses	30,8	30,0
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>1 176,9</b>	<b>1 159,5</b>
<i>3. Montants portés au crédit des États Membres</i>		
Soldes inutilisés	5,6	5,2
Excédents d'années antérieures	18,3	18,3
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>23,9</b>	<b>23,5</b>
<i>4. Solde inutilisé (1 moins 2 et 3)</i>		
	<b>(2,3)</b>	<b>(2,5)</b>
<b>B. Situation de trésorerie</b>		
<i>1. Recettes</i>		
Contributions réglées	1 096,2	1 096,2
Contributions volontaires en nature	—	—
Contributions volontaires en espèces	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>
Intérêts créditeurs	2,0	2,0
Recettes diverses	—	—
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>1 098,2</b>	<b>1 098,2</b>
<i>2. À déduire : dépenses de fonctionnement (Total de la rubrique A.2)</i>		
	<b>1 176,9</b>	<b>1 159,5</b>
<i>3. Déficit d'exploitation prévu (rubrique 1 moins rubrique 2)</i>		
	<b>(78,7)</b>	<b>(61,3)</b>

<sup>a</sup> Contributions volontaires de Chypre : 629 dollars pour la période du 1er janvier au 30 novembre 1996.